



STOCKER LES GRANULÉS DE BOIS EN TOUTE SÉCURITÉ

Toutes les sources d'énergie sont visées par des consignes de sécurité qui doivent être respectées lors du traitement du combustible, du chauffage et des locaux de stockage. Cela s'applique également au chauffage utilisant des granulés.

Arrêtez la chaudière suffisamment tôt avant le remplissage du stock de granulés ou du conteneur de granulés ainsi qu'avant l'exécution de travaux sur le stock de granulés ou le conteneur de granulés. Respectez les durées indiquées par le fabricant de chaudière. Règle générale: il faut arrêter la chaudière au moins une heure avant l'opération de livraison des granulés.

Les locaux de stockage et les conteneurs de stockage de granulés de bois ne sont pas destinés à être des lieux de passage ni de séjour.

L'accès aux locaux de stockage de granulés doit être précédé d'une opération de ventilation suffisante. Ces lieux ne sont pas des aires de jeux! Les jeunes enfants peuvent avaler des granulés de bois. Les parties mobiles d'entraînement, comme les vis sans fin, peuvent provoquer des blessures sérieuses.

L'accès à ces endroits doit se limiter aux activités liées directement au chauffage (par ex. travaux de montage et d'entretien).

Au cours des processus de combustion dans les chauffages, des problèmes de fonctionnement ou un stockage non conforme peuvent augmenter la concentration dans l'air de gaz de combustion dangereux qui peuvent s'accumuler pendant des durées assez longues et représenter un danger.

TRAVAUX DANS LE LOCAL DE STOCKAGE DES GRANULÉS

Arrêter la chaudière de granulés suffisamment tôt avant la livraison de combustibles!

Bien ventiler l'aire de stockage de granulés avant d'y pénétrer!

Les parties mobiles peuvent provoquer des blessures!

Tenir les enfants à l'écart de l'aire de stockage de granulés!

Lors des travaux effectués dans des locaux de stockage et sur des conteneurs, une deuxième personne doit se tenir à l'extérieur du lieu de stockage pour assurer la sécurité!

Vous trouverez ci-joint une plaquette indicatrice autocollante correspondant à votre aire de stockage de combustible, nous vous demandons de l'installer à un endroit bien visible à l'extérieur de votre local de stockage de granulés. Pour les aires de stockage de granulés destinées à des volumes de remplissage jusqu'à 10 tonnes, il convient d'utiliser la plaquette fournissant sept consignes, tandis que la plaquette fournissant neuf consignes est destinée aux aires de stockage plus importantes.

Veuillez nous contacter si nous ne vous avons pas envoyé la bonne plaquette ou bien si vous avez besoin d'une plaquette dans une autre langue.

